

LE PROCÈS DE RIOM - 1942

D'après « Riom 1942 : le procès » (Ed. Omnibus - 2012). Présenté par Julia Bracher, avec les réquisitoires et interrogatoires, les « Mémoires » de Léon Blum 1940 – 1945 » (Ed. Albin Michel – 1955) et « Journal de Captivité » d'Edouard Daladier (Ed. Calman Lévy – 1991)

Le texte dressé par la Cour Suprême de Justice, instituée par Vichy pour le procès de Riom, n'est remis aux accusés que le 16 octobre 1941. Le jour même, coïncidence inouïe, où le maréchal **Pétain** décide, d'autorité, et avant même que tout jugement soit prononcé, d'appliquer, en vertu de l'acte constitutionnel n°7, « *la peine la plus forte* » à **Léon Blum**, **Edouard Daladier** et au Général **Gamelin** à savoir « *la détention dans une enceinte fortifiée* ». Le 22 novembre 1941 les 3 détenus sont transférés au fort du Portalet, où **Paul Reynaud** et **George Mandel** sont également internés. Quant à **Guy La Chambre** et au Contrôleur **Jacomet**, ils restent détenus au château de Bourassol.

Le réquisitoire vise **Léon Blum**, **Edouard Daladier**, le Général **Gamelin**, **Guy La Chambre** et **Robert Jacomet**, mais ce sont surtout les deux anciens Présidents du Conseil qui sont visés. **Léon Blum** pour « *la faiblesse de son gouvernement de Front Populaire vis à vis des grèves, des occupations d'usines et de la propagande antinationale* ». **Edouard Daladier** pour son « *impéritie dans les fonctions de Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, sa soumission coupable aux influences et aux préoccupations politiques, ses affirmations inexactes au Parlement...* »



Pétain, dans son message du 17 juin 1940 où il annonçait que « *c'est le cœur serré* » qu'il demandait de « *cesser le combat* », affirmait que la recherche des moyens d'y parvenir avec nos adversaires se ferait « *dans l'honneur* ».

Est-ce que l'on peut oser dire que la défaite de 1940 de la France a été honorable ? Comment notre pays réputé « *avoir l'armée la meilleure du monde* » a-t-il pu être vaincu en quelques semaines et conduit à accepter une capitulation ? Il va rapidement être cherché une explication dans la comparaison entre les moyens de notre Défense et la rapide et écrasante défaite. Et la question...

... À QUI LA FAUTE ?

Dès le 20 juin, **Pétain**, alors que l'armistice n'est pas signé, apporte une réponse « *c'est l'esprit de jouissance qui l'a emporté sur le sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort, on rencontre aujourd'hui la malheur* ». Sont évidemment visées les lois sociales du Front populaire et, immédiatement, dans les médias, des noms de coupables surgissent : **Edouard Daladier**, **Jean Zay**, **Max Dormoy**, **Pierre Mendes France**, **Pierre Cot** et bien sûr **Léon Blum**.

Les pleins pouvoirs à **Pétain** sont votés le 10 juillet 1940. L'armistice a été signé le 22 juin et le 30 juillet l'acte constitutionnel n°5 crée la cour suprême de Justice « *chargée de juger les anciens ministres ou leurs subordonnés immédiats accusés d'avoir commis des crimes ou délits dans l'exercice ou à l'occasion de leur charge, dans les actes qui ont concouru au passage de l'Etat de Paix à l'Etat de Guerre avant le 4 septembre 1939* ». Le 31 juillet 1940, le journal « Le Matin » annonce « *que les fauteurs de guerre seront jugés* ». Le 15 septembre, **Léon Blum**¹ est arrêté et conduit au château de Chazeron. Il y rejoint **Edouard Daladier**², arrêté le 4 septembre, **Guy La Chambre**³, **Robert Jacomet**⁴, le général **Gamelin**⁵ ainsi que **Paul Reynaud** et **Georges Mandel**. Les deux derniers ont été arrêtés pour « *avoir ralenti la demande d'armistice* » alors que les cinq autres l'ont été comme « *étant coupables de la défaite* »

1 Président du Conseil « Front Populaire » de juin 1936 à juin 1937 (puis un mois en avril 1938)

2 Vice-Président dans le gouvernement de Front Populaire. Il a pris, le 4 juin 1936, la responsabilité du portefeuille de la Défense Nationale et de la Guerre qu'il conservera sans interruption dans les cabinets **Chautemps** jusqu'en avril 1938, dans le cabinet qu'il préside d'avril 1938 à mars 1940, dans le cabinet présidé par **Paul Reynaud** du 20 mars 1940 après la capitulation de la Finlande le 12 mars, jusqu'à fin avril 1940. Pendant 4 ans **Edouard Daladier** a bien été responsable des armements. Il a d'ailleurs mené à bonne fin le programme dit « *de 14 milliards* », décidé par **Blum**. Budget qui sera largement dépassé et complété par un crédit exceptionnel de 70 milliards obtenu du Parlement, comme Président du Conseil, le 1^{er} septembre 1935.

3 Ministre de l'Air du 18 janvier 1938 au 20 mars 1940.

4 Contrôleur Général de l'Armée, secrétaire général du ministre de la guerre du 3 septembre 1936 au 1^{er} mai 1940 et très proche collaborateur d'**Edouard Daladier**.

5 Chef d'état-major général de l'armée en 1931, vice-président du conseil supérieur de la guerre en 1935, puis chef d'état-major de la défense Nationale de janvier 1938 à mai 1940.

Ce sont les juges de la Cour Suprême de Justice qui ont décidé de juger « **La défaite** ». Et cela contrairement au désir d'**Hitler**⁶ de juger « *les coupables* » comme étant « responsables *des hostilités* ». Pour le Führer, la raison de la guerre ce n'est pas la succession de ses provocations (jusqu'à l'invasion sans motif de la Pologne), c'est la France qui a déclenché le conflit. Imputer à la France cette responsabilité, c'est montrer qu'il peut y faire, directement ou par l'intermédiaire de Vichy, ce qu'il veut. Nous avons capitulé.

Le 8 août 1940 la Cour Suprême est convoqué à Riom où il y a un Palais de Justice « *de taille conséquente* » qui n'est qu'à 40 kms de Vichy. 600.000 frs sont dépensés pour agencer et sécuriser le Palais de Justice.

L'instruction dure 18 mois et n'est pas contrariée par **Pétain**, qui, pour le procès, a promis la transparence tout en signalant que la sentence « *sera sans appel* » et « *qu'elle marquera la fin d'une des périodes les plus douloureuses de la vie de la France frappant les personnes mais aussi les méthodes, les mœurs, le régime...* »

Léon Blum et **Edouard Daladier** reçoivent de nombreux messages d'injures et d'insultes conséquence de la propagande se faisant sentir contre les responsables de la défaite et contre le rôle des juifs.

Dans les 100.000 pages du dossier, qui a entendu 650 témoins, c'est toute l'histoire politique, économique, sociale des dernières années de la 3^{ème} république, qui s'y trouve. La défense des accusés n'aura accès à ce dossier que trois semaines avant le début des audiences.

VOICI LES « COUPABLES » !

Nous sommes en hiver 1942. Et l'hiver est rude. Aux rigueurs de l'occupation s'ajoute le froid.

Le 19 février 1942, le procès s'ouvre. La presse française et étrangère le couvre largement. Il se veut historique. Parmi les 150 journalistes, **James de Coquet**, chroniqueur au « Figaro », journal replié à Lyon, remarque que le « public » n'est représenté que « *par 20 gaillards classés chaussures à clous* ».

Le Président **Crous**, avec son manteau d'hermine, entre à 13H33. Les accusés ayant déjà connaissance du réquisitoire établi par le Procureur Général **Cassagnau**, le greffier se contente de lire « l'acte de renvoi » en 10 minutes. Il aurait fallu 8h de lecture pour les 164 pages du réquisitoire. Trop long.

A **Léon Blum**, il est reproché l'ensemble des lois sociales dont les effets ont diminué l'activité économique du pays et freiné le réarmement. A **Edouard Daladier** il est mis en avant, pendant les 4 ans où il a été en charge du ministère des armements et de la guerre, son impéritie dans ces fonctions, sa responsabilité dans des lacunes apparues dans l'action de mobilisation industrielle et donc, dans l'impréparation de la guerre. Mais aussi, de s'être privé des avis du Conseil de la guerre, d'avoir entrepris pour « *des motifs politiques une application inconséquente de la loi des 40 heures dans les usines d'armement* », d'avoir nationaliser certaines usines, d'avoir laissé se développer des grèves et des occupations d'usines, comme montré son incompetence en ce qui concerne la fabrication, la dotation des unités, la mise en place des fortifications supplémentaires, son incapacité à soutenir le moral des troupes, à organiser le haut commandement en pleine guerre.

✓ A propos des fortifications.

Extrait du « Journal de Captivité d'Edouard Daladier »

Pour les fortifications, 5 milliards de frs ont été engagés de 1929 à 1935. Le Conseil Supérieur de la Guerre s'est opposé au prolongement de la ligne Maginot de Longuyon et de la Lorraine jusqu'à la mer. En 1927, son vice-président, le maréchal **Pétain** justifiait cette position pour la région Nord « *parce qu'elle réunissait de nombreuses implantations industrielles mêlées à une dense population* ». Ceci revenant à abandonner cette région à l'invasion, le choix à faire alors était soit d'aider les belges sur la ligne Anvers-Liège, ou, en abandonnant Lille-Roubaix-Tourcoing, de fortifier à l'arrière du bassin industriel du Nord.

Le 28 mai 1932, le Ministre de la Guerre, Mr **Pietri**, revient devant le C.S.G pour proposer de fortifier la région Nord à la frontière. Nouveau refus du C.S.G.

En 1936, **Edouard Daladier** lance la fortification de la frontière Nord. Quant à la ligne Sedan/Ardennes, le Ministre, par note, donne l'ordre à l'Etat-major de l'armée « *de préparer sans retard une étude sur l'organisation d'une tête de pont en avant de Sedan et de protéger les Ardennes* ».

Il poursuit son attention sur ce secteur en 1937 et en 1938, mais l'armée a une autre doctrine qui, malgré les efforts du Ministre, reste vivace. Le maréchal **Pétain**, devant la Commission de l'armée du Sénat déclare : « *nous arrivons du secteur Ardennes et des fortifications à partir de Montmédy. Les forêts des Ardennes sont impénétrables. Si on y fait des aménagements spéciaux nous considérerons cela comme une zone de destruction. Naturellement les lisières du côté de l'ennemi seraient protégées. On y installerait des blockhaus. Mais comme ce front n'aurait pas de*

⁶ Par l'intermédiaire de **Otto Abetz**, son ambassadeur à Paris.

profondeur l'ennemi ne pourrait pas s'y engager. Et s'il s'y engage on le repincera à la sortie des forêts. Donc ce secteur n'est pas dangereux ». **Edouard Daladier** : « *Alors on fit à minima. Et pourtant depuis que la France existe c'est par ce secteur que sont passées tant d'invasions. J'ai essayé de barrer tout cela. J'ai prodigué des crédits. Je me suis constamment engagé. Mais pire l'Etat-major s'obstina à agglutiner hors la ligne Maginot 20 divisions, dont on savait bien qu'elles n'avaient pas la meilleure capacité comme celle des troupes figées derrière les fortifications. L'Etat-major que ce soit en septembre 39, ou que ce soit en mai 1940, était persuadé, que le secteur Ardennes n'était pas dangereux* ».

Pour toutes ces raisons, **Edouard Daladier**, ayant manqué « *de la volonté et de l'impulsion d'un chef* », le Procureur considère « *qu'il avait trahi les devoirs de sa charge.* »

UN PROCÈS POLITIQUE



Quant au **Général Gamelin** (*ci-contre*), accusé « *de la division du quartier général en pleine guerre* », au Contrôleur Général **Robert Jacomet**, principal collaborateur d'**Edouard Daladier** pendant 4 ans, et à **Guy La Chambre** Ministre de l'Air, ils sont, selon le mot d'Henri Michel, « *le menu fretin* ».

Vérification des identités faite, le **Général Gamelin**, commandant des armées françaises au moment du conflit avec l'Allemagne, annonce « *qu'il ne s'exprimera pas et refusera de répondre aux interrogatoires, estimant que les commentaires des dépositions qu'il a adressés à la Cour, au fil de l'instruction, suffisent à sa défense* ». Faute du témoignage du seul militaire présent à ce procès, on ne parlera donc pas « *des troupes de valeur massées derrière la ligne Maginot, de l'éirement du front de la Suisse à la mer du Nord, des sites stratégiques allemands non bombardés, de la ligne Siegfried non attaquée...* » du « *tout défensif-*

attentisme » adopté par l'Etat-major. L'armée, à Riom, va être muette.

Le procès de la défaite sera donc exclusivement Politique, avec **Léon Blum** et **Edouard Daladier** comme vedettes. Ces derniers, aux arguments et conclusions du Procureur, vont d'abord s'étonner de « *la singularité de la position des juges dont le libre arbitre a été retiré par le jugement décidé par Pétain le 16 octobre 1941* ». Puis, ils vont protester contre « *ce dédain du droit* » et démontrer que la défaite « *n'est pas venue, faute de moyens, mais de la longue application d'une politique défensive et des erreurs stratégiques du haut commandement* ».

✓ A propos du réarmement.

Extraits des « Mémoires » de Léon Blum et du « Journal de Captivité » d'Edouard Daladier ;

Seul le commandant et seul l'Etat-major de l'armée sont en mesure de dire le jour de la guerre : « *j'ai besoin de tant d'hommes sous les drapeaux, dans les armées et tant d'hommes dans les usines pour fabriquer les armements nécessaires aux premiers* ». Lui seul peut dire de combien « *de divisions militaires il aura besoin* ». Son autorité est considérable et Mr **Valette**, ingénieur général, emploie l'expression : « *c'est l'Etat-major qui est maître du jeu* », c'est à dire qu'il « *dresse en temps de paix le programme de fabrication qui sera exécuté en temps de guerre. Et le nombre de spécialistes qui seront fixés en usines où ils travaillent en temps de paix* »

Or en 1936 l'Etat-major estime qu'aucun « *matériel en service dans l'aviation ne peut être qualifié de moderne. Mieux, le peu de matériel en commande est issu de prototypes de 1932 !* » Une affirmation erronée car, dès 1934, en bureaux d'études il y avait des prototypes : Morane 405, Potez 63 (avions de chasse) et pour le bombardement moyen 2 prototypes en cours d'essai (Lioré 45 et Amiot 370, conçus en vue de la course « Istres-Damas »). Par contre, à part le fabricant de moteurs travaillant avec l'étranger et dont les installations industrielles et les produits sont modernes, tous les constructeurs de cellules, de train d'atterrissage, d'hélices et d'accessoires toutes catégories ont des installations industrielles dans un état affligeant.

Edouard Daladier, consultant à son arrivée dans le cabinet de Front Populaire en 1936, le général **Gamelin** et le général **Colson**, chef d'état-major de l'armée, s'entend répondre par le premier « *on ne peut pas lutter sur le terrain de la démographie, ni sur celui des effectifs. Mais nous pouvons lutter sur celui du matériel « moderne* ». Et par le second « *Il faudrait dans les 4 ans engager un programme d'armement de 14 milliards.* ». Tout en sachant que « *L'industrie française de l'armement, à cette époque, faute de commandes pendant plusieurs années, demandait à partir de l'adoption de tel ou tel prototype, 15 à 18 mois pour le sortir en série* ».

En septembre 1939, le budget de 14 milliards (augmenté autant que de besoins par le Parlement) a permis d'acheter des machines à outils modernes, (notamment pour équiper les vétustes usines qui ont été nationalisées)

et, étant entré dans les fabrications de série, de livrer des équipements aptes à équiper 92 divisions, et en mai 1940, 110 divisions. A cette date ont été fournis à l'armée : 2.500 chars modernes, 8.000 canons antichars, 5.000 canons de diamètre 75, 1.800 canons anti-aériens de diamètre 25 et 800 mitrailleuses de diamètre 13,2 pour basse altitude, 8.486 canons à l'artillerie dont 850 diamètre 220 à diamètre 520. Dans les parcs étaient stockés une quantité impressionnante de matériels qui attendaient parfois qu'on les sollicite. C'est ainsi que le général **Hurault** découvre tout un matériel d'optique pouvant équiper 25 ou 30 divisions à Saint Denis ! Enfin, en juin 1940, « *les USA nous ont livré 500 avions. Devait suivre rapidement 500 autres. Au total au 1^{er} juillet 1940 les commandes franco-anglaises aux USA s'élevaient à 1.000 appareils. En juin 1940, 2.000 avions modernes avaient été fabriqués en France* ».

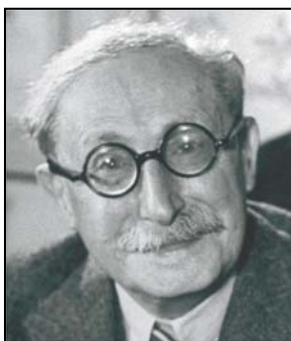
Léon Blum rappelle que c'est son gouvernement qui, pour la première fois depuis la fin de la guerre 14-18, avait, sous la direction d'**Edouard Daladier**, lancé une politique de réarmement. **Daladier** précisant, qu'en 1934, c'était le maréchal **Pétain**, alors Ministre de la guerre, qui avait diminué les crédits militaires de 20% quand, dans le même temps, **Hitler** lançait le programme de redressement militaire allemand.

A ce rappel du rôle du maréchal après la guerre 14-18, la presse collaborationniste se déchaîne. « Le Cri du Peuple » écrit : « *le juif impudent accuse notre maréchal* » et « *comme on pouvait s'y attendre le juif Léon Blum s'est identifié avec le régime républicain* ». Dans « Les Nouveaux Temps », **Guy Crouzet**, fulmine : « *on ne regrettera jamais assez que les accusés d'aujourd'hui n'aient pas été jugés, il y a un an et demi, en 24 heures, passés par les armes et enterrés au rebord d'un fossé* ».

DES « ACCUSÉS » OFFENSIFS

Mais la dialectique du normalien **Léon Blum** passe les barrages de la censure et le Garde des Sceaux **Joseph Barthelemy** admet « *qu'il est devenu le chef de l'opposition* »

✓ Extraits des « Mémoires » de Léon Blum



Alors que l'Allemagne annonce le rétablissement du service militaire, **Léon Blum** (*ci-contre*) et **Edouard Daladier** y voient « *tout à la fois une provocation qui pouvait difficilement demeurer sans réplique, et une menace qui exigeait impérieusement des précautions* ». Pour **Edouard Daladier**, il n'est pas possible d'allonger d'un an le service militaire déjà fixé à 2 ans. « *Il fallait donc mettre aussitôt en train un ample programme d'armement. L'armée vivait sur l'héritage de 14-18 et il devenait urgent de la pourvoir d'un matériel neuf, moderne et abondant. Le cabinet adopte la proposition d'un programme à exécuter en 4 ans et pour une estimation de 14 milliards de francs non encore dévalués* ». Une part importante est réservée à « *des chars légers fortement protégés et armés et à des chars lourds supérieurs par le tonnage et la puissance à tous les types en service ou en projet dans les armées étrangères. Le programme prévoyait en propres termes la création de divisions*

mécaniques et de divisions cuirassées. »

Léon Blum connaît les propositions du général **de Gaulle** prévoyant une tactique nouvelle fondée sur l'emploi massif de grandes unités cuirassées. Il a entendu **Paul Reynaud** lui apporter son soutien. Alors Président du Conseil il a reçu le colonel **de Gaulle** peu de jours avant l'annonce allemande de rétablissement du service obligatoire. Aussi il en déduisait « que l'état-major » qui avait participé à la définition de ce programme d'armement allant « enfin entrer dans la voie tracée par le colonel de Gaulle, deux ans au moins avant **Guderian**. A l'automne 1939, chez **Paul Reynaud** il rencontre le colonel **de Gaulle**. Sachant que ce dernier a, sous son commandement des unités cuirassées il le félicite pour cette affectation. Le colonel lui répond « *Ce que j'ai n'est rien. Absolument rien. Le cœur serré, je joue mon jeu dans une atroce mystification. Je n'ai pas, sous mes ordres, des divisions cuirassées pour la bonne raison qu'il n'en existe pas une seule. Les quelques douzaines de chars légers qui sont rattachés à mon commandement sont une poussière. Je crains que l'enseignement de la Pologne, pourtant si clair, n'ait été récuser de parti pris. On ne veut pas que, ce qui a réussi là-bas, soit exécutable ici. Croyez-moi tout reste à faire chez nous et si nous ne réagissons pas à temps, nous perdrons misérablement cette guerre. Nous la perdrons par notre faute.* » **Et de Gaulle** de préciser plus tard à **Léon Blum** : « *si vous êtes en mesure d'agir de concert avec Paul Reynaud, faites-le, je vous en conjure. J'ai rédigé le plus nettement que j'ai pu mes idées sur l'état actuel de l'armée et sur les mesures immédiates qu'il faudrait prendre. Cela fait une note de quelques pages. Voulez-vous que je vous*

l'envoi ? » **Léon Blum** reçoit, quelques temps après le document qui s'intitule « La guerre mécanique », dans lequel de Gaulle rappelle « l'urgence de l'adoption d'une tactique appropriée à la guerre nouvelle ». Quelle suite a été donnée à tous ces efforts de persuasion déployés par **de Gaulle** ? Dans les premiers mois de 1940 « sont formées hâtivement trois divisions cuirassées. Mai 1940 arrive. Alors seulement on confie, au colonel **de Gaulle**, un groupe de cuirassés supplémentaire improvisé sur le champ de bataille à la tête duquel il fit des prodiges. Hélas l'arrêt de la progression des unités mécaniques allemandes ne dure qu'un moment. Et on connaît la suite ».



Quant à l'agréé d'histoire **Edouard Daladier** (*ci-contre*) « il cogne comme un bucheron ». Héros de la grande Guerre, célèbre en politique pour son humour pamphlétaire, intimement persuadé que, durant 4 ans, il s'est évertué à redresser considérablement le niveau des moyens dévolus aux Armées et qu'il y est parvenu, il est outré d'avoir à subir un réquisitoire parfaitement inapproprié.

Aussi, s'appuyant sur de très nombreux documents et aidé par une mémoire des plus étendue, il va, tout au long du déroulement des audiences, bousculer les juges. Ceux-ci, d'ailleurs ne l'interrompent que rarement, car ses dossiers de la Défense Nationale, il les possède, il les connaît.

Il prouve, chiffres à l'appui, et contrairement à ce qu'affirme le réquisitoire voulant « que la Wehrmacht ait été supérieure en nombre et bien mieux équipée que l'armée française », que le nombre de blindés était « à peu près équivalent de part et d'autre et que c'est l'emploi des Divisions Cuirassées qui fut négligé par l'Etat-major ».

✓ Extraits du procès

Edouard Daladier : « Il s'agit de savoir si la Défense Nationale a doté la France d'une armée capable en septembre 1939 de résister à l'agression allemande et capable en mai 1940 de briser cette agression. Je dis, oui ! J'affirme que oui ! Oui, la France ne devait pas être vaincue ». « La situation de la France était lamentable lorsqu'en 1934 on commandait 7 chars modernes alors que l'Allemagne voulait en fabriquer 3000. La situation était lamentable en 1935 quand il n'y avait pas un seul canon antichar dans les fortifications. La situation a été difficile en 1936 car on s'est heurté à toutes sortes de difficultés, économiques, financières, sociales, techniques, mais cette situation s'est améliorée progressivement par l'effort commun. Des erreurs, des lacunes, peut-être. Même des fautes. Quelle est donc l'œuvre humaine qui n'en comporte pas ? Je regarde la Patrie meurtrie, dont le cœur est brisé à la pensée qu'elle est exclue du grand combat qui se livre dans le monde pour le salut de la liberté. Et je pense que si elle est vaincue ce n'est pas pour un temps, ce n'est que momentanément. »

Président de la Cour : « Combien y avait-il de chars modernes en 1936 ? Puis en mai 1940 ? »

Daladier : « 34 en 1936. 3.500 en 1940 ! »

Président : « En 36 ou 37 combien de canons aériens basse altitude pour la protection des troupes ? Et en 1939 ? »

Daladier : « 0 en 1936. 2.500 en 1939 »

Et **Edouard Daladier** de rappeler qu'il a rencontré l'opposition de l'Etat-major de l'armée s'opposant à sa décision de créer dès 1938 une division cuirassée. Pourtant le général **Billotte** dans une réunion au Grand Quartier Général en décembre 1939 avait affirmé qu'il y avait « assez de matériel, et de bon matériel pour créer immédiatement 5 ou 6 divisions cuirassées nous assurant la supériorité sur l'Allemagne ». Décision est prise d'en former 2 ou 3. « Mais pourquoi a-t-on tant attendu ? » « Si donc on l'avait voulu, on n'aurait pas, en définitive, formé une division blindée, mais plusieurs. Et n'ayant été attaqué, en mai 1940, que par 3900/4000 chars, nous avions de quoi mettre en face à même date 3500 chars modernes, dont 800 fabriqués de septembre 1939 à mai 1940, soit 100 chars/mois contre, d'après le général **Keller**, 125 pour les allemands » Cadence qui allait rapidement être doublée pour l'Allemagne.

Il répète et répète que c'est le maréchal **Pétain**, Ministre de la Guerre, qui, en 1934, a accepté une baisse de 20% des crédits d'armement, « insensible à ce qu'exprimait ouvertement l'Allemagne dans sa volonté de réarmer ». Et de citer l'ouvrage⁷ du général **Chauvineau** « Une invasion était-elle encore possible ? » prescrivant « une stratégie défensive et affirmant que le front contenu pouvait résister à toute tentative de percée par une colonne de chars ».

Edouard Daladier, lui aussi, cherche les responsables de la Défaite. « Pourquoi le front a-t-il rompu à Sedan ? Comment expliquer cette formidable surprise stratégique ? »

⁷ Publié en 1939 et préfacé par **Pétain**.

LA CENSURE COMME MUSELIERE !

Pour tenter de museler les accusés, la censure tronque et déforme.

Du 19 février au 2 avril 1942, au cours des 24 audiences, 89 consignes « *d'orientation et de censure concernant la présentation dans la presse des audiences du procès de Riom* » ont été formulées.

A titre d'exemples : « *couper l'intervention de Mr Daladier où il parle de l'Allemagne impatiente de voir juger les Français* », « *dans l'intervention de Mr Daladier interdire la phrase le ministre de la guerre française en 1934 (le maréchal Pétain) réduit les crédits d'armement* », ne pas laisser passer « *l'exposé sur la responsabilité des ministres de la guerre depuis 1930 et surtout 1934 (maréchal Pétain)* », dans l'intervention de Léon Blum « *supprimer toute la partie qui met en cause les gouvernements de 1929 à 1936* », couper intégralement « *l'allusion à l'avis exprimé par le général Weygand, qu'à partir de 1934, le maréchal Pétain n'a jamais donné suite à sa demande de convocation du Conseil supérieur de la Guerre* », d'une manière générale, « *couper tout ce qui met en cause la gestion au maréchal Pétain* », couper la phrase de Mr Daladier « *il est inadmissible que les allemands au cours de leur avance aient ramassé des centaines de chars de combat* », couper la phrase de Mr Daladier « *Plus de 1.200 chenillettes ont été laissées dans les dépôts alors que les témoins viennent affirmer qu'on en a manqué sur le front* », interdiction rigoureuse de « *citer le nom du général de Gaulle dans les explications de Mr Daladier* », couper « *la digression de Mr Daladier relatif à l'emploi des trois divisions cuirassiers... et les éloges qu'il fait de certains généraux, dont le général de Gaulle* », couper le passage de la déclaration de Mr Daladier « *indiquant qu'il a été décidé par le maréchal Pétain de ne pas fortifier le front du Nord et des Ardennes* » – couper « *l'allusion aux canons antichars restés dans les dépôts* », – ne rien laisser passer « *sur la déclaration du maréchal Pétain à la commission de l'Armée du Sénat concernant l'inutilité de la fortification du Nord et des Ardennes* », – couper, dans l'exposé de M. Guy la Chambre, « *le témoignage du général Villemin que les forces aériennes franco-britanniques équilibreraient sensiblement les forces germano-italiennes* », – couper l'allusion répétée de Mr Daladier « *sur l'opinion du maréchal Pétain sur les fortifications des Ardennes : non ce secteur n'est pas dangereux...* »

MAIS LES PAROLES PASSENT !

Les textes des interventions arrivent à Londres et dans l'émission « La France parle aux Français », les plaidoiries des accusés sont librement commentées.

Une véritable contre propagande se met en place. Jusqu'à la presse des adeptes de la Révolution Nationale qui attaque le principe du procès. Dans « L'Œuvre » du 24 février, Marcel Déat écrit qu'il « *ne fallait pas ouvrir la boîte de Pandore... le procès n'est pernicieux que pour le gouvernement. Il reste pestilentiel pour l'opinion à qui il aurait dû être salutaire* ». Dans « le Petit Parisien » du 3 mars, André Algaron s'indigne. « *Les accusés se transforment en accusateurs* ». Le Garde des Sceaux, Joseph Barthelemy, dans ses « Mémoires », se souviendra d'une confiance de Pétain « *C'est vous qui aviez raison. Il faut mettre un terme au procès de Riom* ». De son côté, la presse allemande et les diplomates du Reich expriment leur mécontentement sur le déroulement du procès. Jusqu'aux militaires allemands qui s'offusquent de voir leur victoire dévalorisée. Et comment expliquer aux Allemands « *qu'un juif puisse mettre à mal la réputation d'un maréchal de France cautionné par le Führer ?* »

Le 15 mars 1942, Hitler, à son tour, et alors que le procès de Riom en est à sa 13^{ème} audience, réagit, lors d'un discours au Palais de sports de Berlin où il dénonce le processus suivi par ce procès. « *Nous assistons avec étonnement à ce spectacle où on voit l'accusation, formulée au nom des peuples trompés et si sévèrement battus, portée non contre la folle décision qui a causé la nouvelle, mais contre la négligence dans la préparation des armements et dans la préparation de la guerre. Les juges ont en effet refusé de juger les accusés comme responsables de la guerre... or c'était la seule exigence du Reich.* » Ce procès n'est donc pas celui désiré par l'occupant et « *celui-ci ne peut pas accepter qu'il échappe à son contrôle* ».

D'autant moins qu'au fil des audiences, les accusés ne cessent pas de crier leur espoir d'une victoire alliée, de mentionner la lutte glorieuse de l'Angleterre contre l'Allemagne et de vanter les mérites de général de Gaulle.

Mais Vichy pense toujours que l'audition des témoins va inverser le cours des audiences. Sauf que Léon Blum et Edouard Daladier « *continuent à réfuter, contester et apporter des éléments contradictoires à des témoignages traquiquement uniformes* ».

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Finalement, devant ce débordement des accusés et sous la pression allemande, Vichy, le 11 avril 1942, suspend, sine die, le procès afin que la Cour puisse « *compléter son information... dans les actes qui ont concouru du passage de l'état de paix à l'état de guerre avant le 4 septembre 1939...* ». Hitler en est satisfait d'autant, que le 18 avril, Laval est rappelé au pouvoir où il va, pendant plus de 2 ans, appliquer la politique voulue par les allemands. Quant aux inculpés, ils restent sous le jugement les condamnant « *à la détention dans une enceinte fortifiée* » et sont maintenus à Bourrasol jusqu'au 31 mars 1943, date à laquelle ils sont remis aux allemands, « *la Gestapo soutenant qu'il existe un projet anglo-américain pour les enlever !* ».

Quel va être leur sort ? Si on se réfère au Mémorial de la Déportation, nous trouvons, dans la catégorie « personnalités-otages déportés », 2 listes (I297 et I298), l'une de 23 hommes et l'autre, 10 femmes et 20 hommes. Dans la première, on trouve **Léon Blum** et son épouse Jeanne, **Edouard Daladier** et le général **Gamelin**. Dans la deuxième, **Robert Jacomet**. Tous vont résider dans plusieurs lieux. Soit les châteaux d'Eisenberg ou d'Itter, soit les hôtels de Plansee ou de Dreesen, dépendant des camps de concentration de Flossenburg, Buchewald et Dachau, soit à part à l'intérieur d'un camp de concentration, ou soit tel **Léon Blum**, dans une maison au secret, dépendant de Buchenwald.

Tous vont rentrer de déportation. **Paul Reynaud** et le général **Weygand**, enfermés à Itter, sont également revenus. Mais **Georges Mandel**, déporté à Buchenwald en novembre 1942, et ramené en France à la demande de **Darnand**, est, le 7 juillet 1944, exécuté en forêt de Fontainebleau par la milice en représailles de l'exécution de **Philippe Henriot**. Quant à **Robert Jacomet** il est revenu de déportation en mai 1945.

LE CHATIMENT des responsables

**MM. Edouard Daladier, le général Gamelin,
Léon Blum, Paul Reynaud, Georges Mandel**
sont condamnés à la détention dans une enceinte fortifiée

M. Guy La Chambre et le contrôleur Jacomet restent internés à Bourrassol

L'acte constitutionnel numéro 7 ne dessaisit pas la Cour de Riom

**Le Maréchal ordonne l'ouverture des débats pour que le procès
des responsables soit jugé en pleine lumière**

FRANÇAIS. Le Conseil de la République a rendu son verdict sur les responsables de la défaite. Les noms de Daladier, Gamelin, Blum, Reynaud, Mandel ont été inscrits sur la liste des condamnés à la détention dans une enceinte fortifiée. M. Guy La Chambre et le contrôleur Jacomet restent internés à Bourrassol.

LE MARÉCHAL. Le Maréchal a ordonné l'ouverture des débats pour que le procès des responsables soit jugé en pleine lumière.

L'ACTE CONSTITUTIONNEL N° 7. L'acte constitutionnel numéro 7 ne dessaisit pas la Cour de Riom.

